

NOUS VELLES



(ÉDITO)

L'année 2014 fut pour le CSP Genève l'occasion de célébrer son 60° anniversaire mais aussi d'initier une réflexion sur les priorités stratégiques de l'institution pour les prochaines années. Parmi les nombreuses prestations offertes par le CSP et dans un contexte de ressources financières limitées et instables, quelles sont celles qui sont indispensables pour faire face aux besoins des plus démunis dans la Genève d'aujourd'hui et de demain? Le comité,

avec la contribution des collaborateurs, a examiné l'ensemble des services. Nous avons conclu la démarche en juin dernier en prenant des décisions qui permettront au CSP de développer prioritairement les consultations juridiques et sociales, l'accueil pour les personnes en situation d'isolement et de difficultés psychiques et l'accompagnement de personnes en insertion professionnelle. Ces choix pourront s'opérer avec votre soutien financier

qui sont autant d'encouragements et indispensables pour la continuité de nos actions.

> Louise Martin Présidente du CSP

JOURNAL DU CENTRE SOCIAL PROTESTANT - GENÈVE

(ACTU) VISION ET PRIORITÉS POUR LE CSP D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Si le CSP a le souhait de voir se mettre en place rapidement un observatoire de la pauvreté par les autorités politiques, l'institution a pris les devants pour ajuster ses prestations en faveur de la population vivant dans des conditions précaires.

Les voies qui mènent à la pauvreté et souvent à l'aide sociale sont diverses. Une politique durable de lutte contre la pauvreté qui aide les personnes en détresse à se sortir de la précarité et comporte en même temps des mesures préventives contre la pauvreté doit être mise en œuvre. Dans sa dernière réponse à une motion déposée au Grand Conseil en 2011 demandant qu'un observatoire de la précarité existe à Genève, le Conseil d'Etat a confié à la direction générale de l'action sociale (DGAS) du département de la solidarité et de l'emploi (DSE) « le soin de rédiger un rapport en collaboration avec le Centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE) chargé d'analyser de manière large et systématique les inégalités dans le canton de Genève, ainsi que leur évolution. Une première version de ce rapport sera présentée au Grand Conseil en décembre 2015 et il fera l'objet d'une mise à jour tous les deux ans. Ce rapport devrait s'articuler autour d'une dizaine d'indicateurs et des liens devraient être faits entre ces différentes observations et des propositions quant à la coordination et au développement des politiques publiques concernées».

Alors, comment répondre aux besoins de la population genevoise qui sollicite le CSP, dans un contexte de crise des ressources financières de l'institution et d'augmentation régulière de la charge de travail de nos services? C'est ainsi que le CSP est passé par une remise en question de ses prestations et s'est interrogé sur les problèmes de société auxquels il est confronté. La direction a sans cesse rappelé que le CSP doit pouvoir disposer d'une vision claire des besoins et pouvoir adapter ses services à l'évolution de la société et aux usagers. Notre mission consiste à accompagner les personnes en détresse, quel que soit leur âge, leur origine sociale

ou socio-professionnelle, mais aussi à lutter contre les injustices sociales. Plusieurs prestations ont été analysées de manière approfondie et seront adaptées aux nouveaux enieux et nécessités de la population. En 60 ans, le CSP Genève a créé 18 associations qui dispensent encore aujourd'hui, pour la plupart, des prestations dans plusieurs champs (éducation, santé, migrants, logements, EMS). Ce mode de faire a permis au CSP d'être une entité gouvernable dont les prestations répondent à des besoins identifiés.

Au terme de la démarche et dans un contexte de collaboration entre deux institutions porteuses du «P», le comité a validé la fin de la prestation de conseil conjugal pour les couples et les parents au sein du CSP. L'Office protestant de consultation conjugale et familiale (OPC-CF) a engagé notre collaboratrice dès le 1er septembre. L'OPCCF étant reconnu pour ses compétences dans le domaine du conseil conjugal, de la thérapie familiale ainsi que de la médiation familiale, sera ainsi en mesure, dès la mi-septembre, de proposer deux lieux d'accueil pour les couples et les familles (rue de la Madeleine et rue du Village-Suisse).

La prestation offerte par l'OPCCF dans les murs du CSP permettra aux collaborateurs des services de consultation du CSP de continuer à orienter des couples sur cette prestation et de maintenir un lien étroit avec le service juridique du CSP pour toutes les questions de droit de la famille. Cet aspect de la collaboration pourrait déboucher à terme sur une nouvelle organisation. Ainsi ce partenariat, qui sur le plan financier permet d'optimiser les coûts, saura convaincre les financeurs et donateurs privés, vivement remerciés pour leur confiance, sans péjorer l'offre faite aux personnes concernées.

Le service Bel-âge (prestation pour seniors) sera complètement réorganisé et de nouvelles priorités seront définies. Un poste de travail à 75% sera supprimé dès la fin du mois de janvier 2016 après le départ à la retraite de la collaboratrice concernée. Le comité est certain que l'engagement du CSP auprès des seniors doit être maintenu mais le rôle de ceux-ci en son sein doit être accru. Certaines activités culturelles, sportives et de loisirs continueront d'être proposées mais le nombre de séjours de vacances diminuera de manière importante. En ianvier prochain la nouvelle orientation de Bel-âge sera connue. Elle s'articulera de manière coordonnée avec les offres très riches du réseau genevois.

2

Le service de transport minibus offre depuis de très nombreuses années une prestation de proximité. La poursuite de cette activité est suspendue à des questions sans réponses. Si le comité est conscient que cette prestation atteint la population concernée, soit des seniors à mobilité réduite qui doivent se rendre au chevet de leur proche sur un des sites des HUG, il n'est pas certain qu'elle soit maintenue au sein de notre institution sans un soutien financier pérenne. Cette activité pourrait être reprise par une autre entité.

Dans le domaine du handicap, le CSP gère, depuis sa création il y a 29 ans, l'Atelier Galiffe. Cette prestation était issue à l'origine d'une réflexion du service social du CSP. Elle est destinée à des personnes en situation de handicap psychique et fait partie du « catalogue » de prestations validé par le Département de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé (DEAS). Plus de 70 % des personnes qui fréquentent ce lieu original à Genève sont au bénéfice d'une rente AI. Ce lieu est unique et n'a pas d'équivalent à Genève.

LE CSP c'est un capital humain de 63 collaborateurs salariés, 2) collaborateurs en emploi de solidarité (EDS), 137 bénévoles et 98 personnes accueillies en insertion. 3 ÉDITION GENEVOISE - N°03 - SEPTEMBRE 2015



Il est considéré comme un lieu d'accueil « bas seuil » (ouvert à tous). Les 23 places disponibles sont fréquentées à 98%, et certaines années ce taux excède le 100%. Malgré la pertinence de cette prestation, le comité s'interroge toujours sur le montant de la subvention versée par l'Etat. Cette prestation est certainement la moins subventionnée du canton de Genève en comparaison avec toutes celles délivrées dans l'ensemble des champs du handicap. C'est donc un acteur reconnu du dispositif genevois dans le domaine de l'exclusion sociale et de

la santé psychique, auto financé à hauteur de 55%. Le montant de la participation publique doit impérativement être renégocié avec l'Etat.

Confronté à des problématiques croissantes dans les domaines du logement, des assurances sociales, du surendettement, de crise sur le marché du travail, de prévention dans le domaine de l'endettement des jeunes et de consultations juridiques, le comité a décidé de renforcer les services de consultations sociales et juridiques ainsi que l'insertion. Ces services ont be-

soin de plus de moyens pour mieux répondre aux demandes, toujours plus nombreuses des personnes qui font appel à notre institution.

Cette démarche de repositionnement de nos prestations doit rendre possible ces choix et nous comptons sur tous nos donateurs pour nous aider à continuer notre mission, tout en les remerciant de la confiance et de la fidélité qu'ils accordent à l'institution depuis plus de 60 ans.

> Alain Bolle Directeur

JOURNAL DU CENTRE SOCIAL PROTESTANT



hitterstoc



(MON JOB AU CSP) RÉMY KAMMERMANN, JURISTE AU CSP

Lors de mes études en droit, j'avais déjà à l'esprit de vouloir défendre les droits humains. C'est suite à un remplacement que j'ai effectué au service réfugiés du CSP, que j'ai été engagé au service juridique il y a maintenant vingt-trois ans.

Considéré comme juriste « sénior » dans une équipe qui se rajeunit, mes tâches ont évolué grâce aux compétences acquises notamment dans le droit des étrangers et d'un solide réseau avec lequel je collabore. Je représente le CSP dans des conseils de fondation d'institutions parapubliques et enseigne le droit à la HETS aux futurs assistants sociaux. Ces activités m'offrent « un bol d'air » car, sans le cacher, c'est parfois difficile de porter le fardeau des gens qui viennent chercher de l'aide. Je n'arrive pas à m'y faire, certaines situations complexes m'empêchent de dormir, mais lorsqu'une solution juridique est trouvée, un recours gagné ou un permis de séjour sauvé qui peut changer radicalement la vie de mes clients, j'en tire une grande satisfaction. Mission accomplie! Mais il faut savoir trouver une bonne distance par rapport aux situations pour ne pas se faire ronger par les soucis. Je dis souvent à mes collègues, enthousiastes et plein d'énergie, qu'il faut oser « montrer les dents » et aller jusqu'au bout dans la défense d'un dossier si on y croit. Ce qui nous amène parfois à devoir affronter des services de l'Etat, comme l'OCPM (Office cantonal de la population et des migrations) ou le SPC (Service des prestations complémentaires). Nos compétences sont reconnues par ces services car notre expertise nous permet de pointer des disfonctionnements et c'est aussi dans un esprit de collaboration que nous rencontrons régulièrement ces services pour échanger nos points de vue.

Notre permanence juridique est surchargée, nombre de personnes qui n'ont pas les moyens de payer un avocat font appel à nous. Le service est engorgé et notre surcharge est chronique. Mes collègues et moi souhaiterions pouvoir parfois prendre de la hauteur, avoir le temps de suivre l'évolution du droit et des jurisprudences, participer à des formations, informer davantage sur les problématiques actuelles, mais des nouvelles urgences prennent le dessus. Malgré tout, j'ai de la chance de faire partie d'une institution telle que le CSP!

5 ÉDITION GENEVOISE - N°03 - SEPTEMBRE 2015

(CRI DE LA RÉDACTION) LE REGARD CRITIQUE DU CSP FACE AUX ATTAQUES CONTRE L'AIDE SOCIALE

L'aide sociale, thème de campagne de certains partis politiques, serait trop généreuse et les bénéficiaires seraient des profiteurs, voire des abuseurs.

L'Hospice général démontre chaque année que les cas d'abus sont extrêmement faibles. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui certains s'acharnent sur « les gens à l'aide sociale qui s'en sortent mieux que ceux qui travaillent » comme voudraient l'illustrer les premiers résultats d'une étude en cours menée par la Direction de l'action sociale. Elle cible 5707 bénéficiaires de l'aide sociale en âge de travailler et les compare à 46000 travailleurs à bas salaire, notamment de la restauration et de l'hôtellerie. Lorsque l'on est au bénéfice de l'aide sociale, vivre avec 27,50 francs par jour pour couvrir ses dépenses de nourriture, vêtements, transport, électricité, loisirs est très difficile, tout autant qu'avec un bas salaire. Saviez-vous que la durée médiane d'une prise en charge à l'aide sociale est de 2 ans et près de 27 % des dossiers (source HG 2014) sont ouverts depuis plus de 5 ans? Comment en sort-on, quelles sont les mesures mises en place autres qu'une pression mise par une baisse de l'aide sociale? Le marché de l'emploi est saturé et très difficilement accessible pour ces personnes, souvent peu qualifiées, endettées ou souffrant de problèmes de santé et qui ne peuvent pas percevoir l'Al.

Le CSP a un avis critique dans le débat politique en cours. Il défend des solutions respectueuses des droits sociaux et de la dignité des personnes en rappelant que les augmentations de l'aide sociale sont principalement dues à deux facteurs: les révisions de l'assurance chômage et invalidité dont les conséquences sont un report de charges sur les cantons. Il lutte

pour la mise en œuvre de mesures efficaces d'intégration sur le marché du travail pour les différentes populations susceptibles d'être touchées par l'aide sociale (jeunes, familles avec plusieurs enfants, chômeurs de plus de 50 ans en fin de droits).

Alain Bolle Directeur



JOURNAL DU CENTRE SOCIAL PROTESTANT - GENÈVE

(DOSSIER) NOUVEAU DROIT DE LA PARENTALITE

En cas de séparation, le couple parental continue et la collaboration entre les parents est indispensable.

Le nouveau droit de la parentalité qui est entré en vigueur en juillet 2014 tend à mettre les parents sur un pied d'égalité du point de vue des responsabilités à l'égard des enfants et l'autorité parentale conjointe est désormais la règle tant pour les parents mariés que pour les parents non-mariés.

L'autorité parentale, c'est le droit de participer aux décisions importantes concernant un enfant, les soins médicaux qu'il recevra, l'école qu'il fréquentera, le choix de son domicile. Dorénavant, le domicile d'un enfant de parents ayant une autorité parentale conjointe ne peut être déplacé de manière importante en Suisse qu'avec l'accord de l'autre parent ou en vertu d'une décision judiciaire, ce qui constitue un véritable progrès dans bien des situations où l'exercice d'un droit de visite ou une garde partagée pouvaient être rendus très problématiques par le déménagement de l'un des parents.

Malheureusement du point de vue du droit international, c'est la notion de garde qui reste déterminante et non celle de l'autorité parentale pour les questions d'enlèvement d'enfant (voir par exemple l'art. 3 de la convention de la Have de 1980 et l'art 7) de sorte que d'une manière générale, un parent titulaire d'un droit de garde exclusif pourra toujours s'établir dans un autre pays voire sur un autre continent sans que l'autre parent ne puisse véritablement s'y opposer et faire revenir l'enfant en Suisse.

Ceux qui ont des enfants le savent, c'est la garde de l'enfant, c'est-àdire la présence effective auprès de lui dans son quotidien qui permet de créer et d'entretenir une véritable relation parentale et il est à notre sens souhaitable que l'Etat s'engage davantage à promouvoir une vraie coresponsabilité dans la prise en charge des enfants par leurs deux parents, financièrement et en pratique (engagement du bureau de l'égalité sur cette thématique, promotion du travail à temps partiel aussi pour les hommes, congé parental pour les deux parents, politique fiscale plus adaptée pour les familles).

QUID EN CAS DE NON-RESPECT PAR UN PARENT DES DROITS DE L'AUTRE?

L'arsenal juridique d'aujourd'hui montre de sévères lacunes en matière de sanctions en cas de non-respect, par un parent, du droit établi en cas de séparation et la réforme entrée en vigueur n'aborde finalement pas ces points.

Une affaire genevoise rendue publique par le journal « Le Temps » dans son édition du 16 mai 2015 relate le cas d'une juge qui, pour obliger une mère à respecter le droit du père d'entretenir des relations avec son enfant, a décidé de l'incarcérer durant quelques heures.

Il est évidemment regrettable que la justice doive en arriver à de telles extrémités pour que les règles soient respectées. A notre sens, seul un cadre légal parfaitement égalitaire et clair, sanctionnant les éventuels manquements aux devoirs des parents, serait de nature à restreindre les dérives et permettrait aussi de mieux servir l'intérêt de l'enfant d'avoir des contacts privilégiés avec ses deux parents.

UNE LOGIQUE DE COLLABORATION PARENTALE PLUTÔT QUE DE CONFLIT

Notre ordre juridique doit donc conduire les parents à séparer les rancunes d'adultes des questions relatives à leurs enfants.

L'intérêt de tous, parents comme enfants, n'est pas pour chaque parent, d'essayer d'obtenir le maximum (du point de vue de la garde ou de l'aspect financier) mais de trouver une solution pragmatique respectueuse des intérêts et de la volonté de chacun. La logique du système judiciaire s'inscrit malheureusement plutôt dans les procédures et le réflexe commun de la plupart des avocats est de plaider le superlatif sous prétexte de défendre l'intérêt du client au risque avéré de briser le peu de confiance qui pouvait subsister entre les parents.

Ce contexte offre une place privilégiée à une institution comme le Centre social protestant, qui propose des consultations conjugales et familiales en collaboration avec l'OPCCF et un service juridique dont l'approche du droit de la famille permet aux parents de trouver les meilleurs accords pour l'ensemble de la famille dans des contextes de rupture.

> **Gustave Desarnaulds** Juriste





7 ÉDITION GENEVOISE - N°03 - SEPTEMBRE 2015

(LE CSP DONNE LA PAROLE À) PIERRE GABUS, AVOCAT GENEVOIS ET PRÉSIDENT DE LA FONDATION DU CENTRE SOCIAL PROTESTANT GENÈVE



Voilà longtemps que le Comité de l'association du Centre social protestant (CSP) réfléchit à la création d'une structure en mesure de favoriser et de soutenir sa pérennité financière.

Jusqu'à ce jour, les activités du CSP étaient essentiellement financées grâce aux dons privés et aux recettes de ses magasins de seconde main. Désormais, une Fondation a été créée afin de compléter et de

stabiliser les sources de financement existantes.

Cette Fondation a ainsi pour but de garantir les missions sociales de l'institution, par le biais d'une structure financière capable d'accueillir et de faire fructifier les donations d'un montant important. À cet effet, les capitaux reçus en don sont placés, et seuls les revenus générés sont affectés aux actions du CSP.

La Fondation devrait assurer à l'avenir des ressources financières régulières et stables pour l'institution. Elle est aujourd'hui dotée d'un montant de près d'un million de francs, et nous espérons vivement voir son capital augmenter substantiellement dans les prochaines années

Parallèlement aux dons versés au CSP par la voie traditionnelle, c'est une nouvelle alternative qui s'offre désormais aux donateurs désireux de voir leur don pérennisé et le fruit de leur engagement affecté aux objectifs sociaux du CSP. Ainsi, toute personne désireuse de faire un don important au CSP, soit sous forme de capital, soit par le biais de transfert d'un immeuble, a désormais la possibilité de voir son geste inscrit dans une vision pérenne et durable.

Convaincu de la nécessité de la Fondation pour le soutien et la pérennisation financière du CSP, et ayant assumé par le passé la présidence du CSP, j'ai accepté d'en devenir le Président. Les membres du conseil de Fondation,

Paul Barbey, Thierry de Marignac et Anne-Marie Hirt se tiennent à mes côtés afin d'en assurer le bon et durable développement.

J'espère vivement que cette nouvelle structure répondra ainsi à une attente.

Des informations détaillées et/ou le dépliant de présentation de la Fondation peuvent être obtenus en me contactant par e-mail à l'adresse du CSP info@csp-ge.ch



(TÉMOIGNAGE) LAURENT VOUS RACONTE SON EXPÉRIENCE

Lorsque mon amie a reçu de Berne le refus de la prolongation de son permis B, ce n'était plus la fête dans la chaumière.

Quelle était la stratégie à adopter? Comment faire pour trouver une solution? La première idée fut d'aller consulter un avocat dans une permanence. La séance a duré cinq minutes et sommes ressortis avec un avis négatif: « je ne peux rien faire pour vous » nous a-t-elle dit! Une autre institution nous a dirigés vers le CSP.

Je ne pensais pas qu'il y aurait beaucoup de chance contre l'Etat fédéral et nous n'avions que quelques atouts en main, mais dès la première séance, une confiance s'est installée et lorsque nous en sommes ressortis, ce fut un soulagement énorme, un peu comme une séance de médecin qui se termine bien. Enfin quelqu'un qui prenait en charge notre affaire avec sérieux et efficacité. La partie était engagée. Mais quelques lettres plus tard, nous avons reçu un refus de Berne. Mon amie devait repartir dans les trois mois; ce fut une terrible décision pour nous.

Notre juriste ne s'est pas laissé démonter pour autant et est allé frapper plus haut, au Tribunal administratif fédéral, en faisant part de notre totale incompréhension sur cette décision, en ajoutant un peu de sel et de poivre pour mieux faire digérer le tout. Pour moi il n'y avait aucun doute que la partie était déjà jouée et que le tribunal administratif fédéral ne reviendrait pas sur la décision de Berne, mais comme à chaque séance, notre juriste réussissait toujours à nous redonner confiance et espoir.

Dans l'intervalle, il avait engagé une procédure de divorce pour mon amie. Ainsi, si jamais les recours n'aboutissaient pas en notre faveur, nous aurions pu nous marier pour pouvoir continuer à vivre ensemble. Les mois passaient, les lettres concoctées par notre juriste étaient pointues et finirent par toucher dans le mille car par un beau matin de printemps, après plus d'une année de procédure, une lettre arriva, avec enfin une réponse positive. Elle pouvait rester, nous pouvions continuer à vivre ensemble. Merci à notre juriste, merci le CSP.

(CONTACTS)

CSP GENÈVE

Rue du Village-Suisse 14 CP 171, 1211 Genève 8 T 022 807 07 00 info@csp-ge.ch CCP 12-761-4

(ADRESSES)

LA BOUTIQUE EAUX-VIVES

Rue de la Mairie 15 T 022 736 45 81

LA BOUTIQUE PÂQUIS

Rue du Môle 1 T 022 731 65 41

LA BOUTIQUE JONCTION

Bd Carl-Vogt 34 T 022 328 22 04

LA BOUTIQUE PLAINPALAIS

Rue de Carouge 37 T 022 329 32 50

LA RENFILE MEYRIN

Rue Alphonse-Large 19 T 022 341 13 02

LA RENFILE PLAN-LES-OUATES

Chemin de la Cartouchière T 022 794 55 40

LE RAMASSAGE

Service de ramassage gratuit. Votre mobilier et les objets en bon état à offrir au CSP sont récupérés par notre équipe. Contactez-nous pour fixer un rendez-vous. T 022 884 38 00 ramassage@csp-ge.ch



(ENVIE DE FAIRE UN DON) SOIRÉE DE SOUTIEN ET TOMBOLA



SOIRÉE DE SOUTIEN ET TOMBOLA EN FAVEUR DU CENTRE SOCIAL PROTESTANT

LA REVUE GENEVOISE 2015

PRODUCTION ET DIRECTION ARTISTIQUE PIERRE NAFTULE, ANTONY METTLER, LAURENT NICOLET

Spectacle à 20h30

(ouverture des portes à 19h30) Casino-Théâtre 42 rue de Carouge, 1205 Genève

VENDREDI **30 OCTOBRE** 2015

140 CHF, 120 CHF, 100 CHF, 80 CHF et 50 CHF (vestiaire et apéritif compris) Plan de la salle sur www.csp.ch Réservation par e-mail à info@csp-ge.ch ou par téléphone au 022 807 07 00

Billets à 10 CHF en vente dès le 1er septembre au CSP Demande par e-mail à info@csp-ge.ch ou par téléphone au 022 807 07 00

(IMPRESSUM)

Edition genevoise

CSP Genève Rue du Village-Suisse 14 CP 171 1211 Genève 8 T 022 807 07 00

Tirage

8500 exemplaires

Rédactrice en chef

Anne-Lise Thomas

Relectrices

Sylvie Mundler et Hélène Vibourel

Impression

Baudat imprimerie

Ont collaboré à ce numéro

Alain Bolle, Gustave Desarnaulds, Pierre Gabus, Rémy Kammermann, Laurent, Louise Martin et Anne-Lise Thomas

Photos

Shutterstock et CSP Conception et réalisation Buxum-communication.ch

Imprimé sur papier respectant l'environnement, certifié aux normes FSC (gestion durable des forêts)

(AGENDA)

GRANDE FOIRE AUX LIVRES DU 27 AU 31 OCTOBRE 2015

Choix de livres anciens, modernes, atlas, vintage, etc. Renfile de Meyrin Rue Alphonse-Large 19 T 022 341 13 02

